



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 23/05/2004

TECHNO DUTY

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit TECHNO DUTY
Fournisseur ECOVER BELGIUM NV
Adresse complète Industrieweg 3 2390 Oostmalle Belgium
Téléphone 0032 (0)3 309 25 00 Fax 0032 (0) 311 72 70
Téléphone en cas d'urgence 0032 (0)70 245 245 (Centre antipoison)
Téléphone manager de permanence 0032 0473 94 49 97
Caractérisation chimique Lessive complete pour vêtements professionnels.

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux, directive 67/548/EEC	% w/w	Symbole	CAS / EG N°
Détergents anioniques	5-15	Xi, R38, R41 / R36/38	
Métasilicate de sodium	5-15	C, R34, R37	6834-92-0/229-912-9
Percarbonate de sodium	5-15	O,Xn, R8, R22, R36/38	15630-89-4/239-707-6
Détergent nonionique/amphoterique,Savon	1-5	Xi, R36/38; resp./; resp./	
Enzymes	<1	Xn, R42	

3. IDENTIFICATION DES DANGERS



Corrosif

- Incendie** Aucun risque particulier en cas d'utilisation normale.
- Inhalation** Aucun risque particulier en cas d'utilisation normale. Ne pas laisser traîner la poudre afin d'éviter la libération d'une substance enzymatique et de la sorte le risque de sensibilisation.
- Contact avec la peau** Le contact prolongé du produit concentré avec la peau peut provoquer de l'irritation ou le dessèchement de la peau.
- Contact avec les yeux** Irritation des yeux.
- Ingestion** Douleurs abdominales, diarrhée, nausée et vomissement.



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 23/05/2004

TECHNO DUTY

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation	Consulter un médecin en cas d'irritation ou d'une réaction allergique.
Contact avec la peau	Rincer soigneusement avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et le plus longtemps possible avec de l'eau en abondance. Demander une aide médicale en cas d'irritation persistante. En cas de premiers soins inadéquats, des problèmes de vue peuvent persister.
En cas d'ingestion	Rincer la bouche et ne pas faire vomir. Faire boire 2 verres d'eau. Administrer 100 mg de Dimeticon dans l'heure. Appliquer le même traitement en cas d'ingestion de plus de 30 g et consulter sans tarder un médecin.
Aménagement du lieu de travail	Installer une douche à yeux dans l'atelier.
Indications pour le médecin	Traitement symptomatique en cas de persistance de forts vomissements et diarrhées (eau et électrolyte). Procéder à une intubation gastrique après administration de Dimeticon et seulement si aucun vomissement n'est observé après plus de 1 déglutition.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents d'extinction appropriés	En cas d'incendie à proximité directe, tous les moyens d'extinction sont permis.
Agents d'extinction non appropriés	Le percarbonate oxydant libère de l'oxygène lors de son activation. Il est dès lors interdit de pulvériser de l'eau sur le produit.
Dangers liés aux produits résultant de la combustion	Aucun.
Moyens de protection	Les précautions normales en cours de manipulation de produits chimiques doivent être prises. Voir également le § 8 au niveau des mesures de protection individuelle.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement	Toujours éviter que le produit concentré ou dilué pénètre dans le sol ou se mélange aux eaux de surface.
Méthodes de nettoyage	Collecter des restes de poudre réutilisables dans un conteneur propre pourvu d'un couvercle afin de permettre leur réutilisation. Utiliser un balai pour collecter les restes de poudre impurs en tant que déchet chimique. Eliminer les éventuels derniers résidus avec de l'eau et un aspire-tout.
Précautions individuelles	Eviter le contact avec la peau non protégée, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection (voir § 8). Ne pas laisser traîner de la poudre dispersée.



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 23/05/2004

TECHNO DUTY

7. PRECAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION

Manipulation	Eviter le contact avec la peau non protégée, les yeux et les vêtements.
Protection d'incendie et d'explosion	Aucune recommandation particulière.
Stockage	Conserver dans l'emballage fermé dans un endroit frais et sec.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle

Protection des mains	Pas important pour le linge machinal. Porter des gants étanches lors de l'élimination de poudre dispersée accidentellement.
Protection des yeux	Pas important en cas d'utilisation normale. Porter des lunettes de protection lors de l'élimination de poudre dispersée accidentellement.
Protection contre inhalations	Pas important en cas d'utilisation normale. Porter un masque anti-poussière (type P2) lors de l'élimination de poudre dispersée accidentellement.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement voir § 6

Composants dont l'utilisation sur le lieu de travail doit être contrôlée

Zeolithe A (1318-02-1) MAC 6 mg/m³, 10 mg/m³ total dust et 5 mg/m³ resp.dust OES (UK)

Enzyme de protéase - protéine (1-10% du pourcentage mentionné). La limite d'exposition spécifiée par le fournisseur s'élève à 0,00006 mg/m³ de protéine pure. L'inhalation d'aérosol (virtuellement impossible pour cette application) peut provoquer une sensibilisation. Le contact prolongé avec la peau peut causer une légère irritation.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat	poudre	Densité relative 20°C	,80	kg/l
Couleur	blanc	pH conc 20°C	-	pH 1% 11,25
Senteur	floral	Viscosité 25°C Brookfield LVT	-	mPa.s
Point d'inflammation	>100°C	Solubilité dans l'eau 20°C		bonne
Danger d'explosion	Aucun.			
Propriétés oxydantes	Ce produit contient du percarbonate oxydant.			



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 23/05/2004

TECHNO DUTY

10 . STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	Même un entreposage correct ne peut pas empêcher la perte progressive de l'activité du percarbonate (environ 20% par an). Il est dès lors conseillé de consommer le produit dans un an.
Conditions d'utilisation	Forte chaleur, humidité.
Matériaux d'utilisation	Ne pas mélanger avec d'autres produits nettoyants.
Produits de décomposition dangereux	Oxygène, surpression.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Evaluation

Irritation de la peau/muqueuse (RBC test: Invitox) 129 ppm irritant

Remarques

- la peau Effet mordant.
- les yeux Mordant.
- oral Légère toxicité (LD50 rat-oral thea >2800 ppm)

Sensibilisation Ce produit contient 0,001% de composants aromatiques sensibilisateurs et des protéases pouvant, en cas de contact avec la peau, causer une irritation de la peau ou de la sensibilisation en cas d'inhalation de l'aérosol de protéase.

Remarques

Tous les produits Techno Green contiennent exclusivement des matières premières ELINCS ou EINECS enregistrées et ne contiennent pas de matières premières connues pour leur propriétés mutagènes, cancérigènes, tératogènes ou toxiques pour la reproduction (R45,46,47,49,60,61,63,64, EU 97/C234, 67/548/EEC, 88/379/EEC, OSHA, NTP, IARC/ARAB (cat 1-3)).




Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 23/05/2004

TECHNO DUTY

12. INFORMATION ECOLOGIQUES		<i>Evaluation</i>
Biodegradation selon le protocole OCDE 301F	%	non testé
Toxicité sur Daphnies (Daphnia magna) EC 50 48h OCDE 202	24 ppm	peu toxique
Toxicité sur Rotifers (Brachionus calyciflorus) EC50 24h ASTM E1440-91	ppm	non testé
Toxicité sur Algues (selenastrum capricornutum) EC50 72h OCDE 201	21 ppm	peu toxique
Toxicité sur bactéries EC 50 (Microtox EC50 15min) DIN 38-412-L34	ppm	non testé
<u>Remarques</u>	Les produits Techno Green ne renferment pas de composants bioaccumulables, de PCM ni de composants aromatiques nitromuscs.	

13. INSTRUCTION SUR LES POSSIBILITES D'ELIMINATION DES DECHETS	
Produit	Les déchets de produit sont à considérer comme des déchets chimiques. La législation relative à l'enlèvement des déchets peut varier d'un pays/ état à l'autre. Cet enlèvement doit se faire en conformité avec la législation locale ou nationale. En cas de doute, consulter les autorités locales de gestion des déchets. (voir aussi § 6 et § 8 pour l'élimination).
Emballage	L'emballage vide n'est pas soumis à la réglementation ADR et doit être collecté en tant que déchet chimique.

14. INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT	
Ce produit est soumis aux prescriptions ADR.	
<u>Transport routier</u>	
ADR/RID	Classe 8 Numéro 65c
UN N°	UN1759,65°C)ADR
ADR Symbole	



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 23/05/2004

TECHNO DUTY

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symboles



C Corrosif

Phrases-R

R34 Provoque des brûlures.

Phrases-S

- S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S27 Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- S36/37/39 Porter un vêtement de protection appropriée, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

16. AUTRES INFORMATIONS

Pour un usage correct: voir Fiche Technique

Littérature consultée

Gloxhuber C., Künstler K., 1992. Anionic Surfactants, Surfactant Science Series 43. Ed. M. Dekker.
Fiches de données de sécurité des différents fournisseurs.

Les présentes informations concernent exclusivement le produit mentionné en §1 et ne sont pas nécessairement valables lors d'une utilisation conjointement avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé. Selon nos dernières connaissances, ces informations sont correctes et complètes et sont communiquées de bonne foi, sans aucune garantie. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les informations sont d'application et correctes en ce qui concerne toute utilisation particulière du produit.

Révision de la version précédente 01/02/2003. Des modifications ont été apportées aux paragraphes suivants : §1, §2, § 6, §8, §12, §13.